

Image not found or type unknown



travail à domicile sans remuneration?

Par **nanon15**, le **06/12/2008** à **13:55**

bonjour,

je suis thérapeute manuelle et j'exerce chez moi en attendant de trouver un cabinet. Etant donné ke ce n'est pas un local professionnel, je ne demande a mes clients aucune remuneration mais parfois certains me donnent quand meme quelques euros. Je ne suis pas déclarée a l'urssaf, eske je risque quelque chose? De plus, je suis locataire de mon appartement et mon proprio n'est pas o courant de ce ke je fais, peut il tenter une action contre moi, m'expulser ou demander des dommages et intérêts par exemple?

Merci de votre reponse